

Le 15 août 1768 – Dumas au Ministre

Au dossier du Général Dumas aux Archives du Tarn et Garonne à Montauban, cote 20J-130

=====
N°23.

Du 15 août 1768

Monseigneur,

La somme d'écritures dont je suis accablé au départ de chaque vaisseau et la diversité d'objet qu'il faut traiter par chaque occasion, font qu'il en échappe toujours quelques-uns.

M. Poivre aura l'honneur de vous adresser le procès-verbal de l'épreuve qui a été faite des fusils de la fourniture du Sr St Victour. Sur 300 il en a crevé 14, mais ce n'est pas par le canon que ces arment pèchent, c'est par la platine et par toutes les autres pièces. Les habitants les trouvent beaucoup trop chers pour leur qualité, ils seraient beaucoup mieux et beaucoup plus solidement armés avec des fusils de Dragons du dernier modèle, et ils ne leur coûteraient pas si cher. Je vous supplie, Monseigneur, de vouloir bien ordonner que cette fourniture nous soit faite en fusils de Dragons. Les fusils du Sr St Victour nous sont parvenus en si mauvais état par la rouille qui les incrustait, qu'il y a eu un travail énorme à les mettre à neuf. Nous n'en avons encore reçu que 300 qui seront distribués incessamment ; ces armes bien payées peuvent valoir 18 ou 20 livres.

M. le Ch. de La Marche arrivé ici par le vaisseau *le Castries* avec projet d'établissement et de culture prend le parti de suivre M. de Maudave à Madagascar ; M. de Maudave qui le connaît depuis longtemps et qui l'a vu à la guerre, désire de l'employer à la formation du Corps de Milice qui entre dans son projet ; il le croit très propre à cela, comme à marcher à leur tête dans l'occasion. En conséquence il m'a prié de donner à M. de La Marche un ordre qui lui donne qualité. Cet ordre lui sera expédié, Monseigneur, sans appointement jusqu'à ce que vous en ayez ordonné, et je suis fort porté à croire que M. de Maudave juge bien du sujet.

J'ai eu l'honneur de vous faire mes représentations, Monseigneur, sur l'article 7 de l'ordonnance portant création de la Légion, je ne puis vous exprimer combien il afflige ici beaucoup de citoyens, qui par leurs services et leur bonne conduite, ont bien mérité de la patrie. Ils regardent cette exclusion comme une humiliation ; et les mauvaises plaisanteries qu'ont faites à ce sujet quelques personnes mal intentionnées, ont dû les affliger et les mortifier. C'est une erreur locale que je vous supplie instamment, Monseigneur, de rectifier, et pour montrer aux colons honnêtes la protection dont vous les honorez, il serait nécessaire de m'envoyer en blanc, quelques lettres de lieutenant et sous-lieutenant dans la Légion ; les unes en pied, les autres en expectative.

M. de St Pierre employé sur l'état de Madagascar en qualité d'ingénieur, n'ayant point sympathisé avec M. de Maudave dans la traversée, et chacun d'eux me l'ayant témoigné à leur arrivée, j'ai pris le parti de le retenir ici où nous manquons d'ingénieurs, quoiqu'il soit difficile de dire précisément en quoi consistent les travaux. M. de Maudave convient d'ailleurs que dans le commencement de son établissement, il n'a besoin que d'un bon maître charpentier et lorsqu'il lui faudra mieux, j'espère que le nombre des ingénieurs sera augmenté, selon la demande que j'aie eu l'honneur de vous en faire, et alors j'en détacherais un de bonne volonté et qui convienne à M. de Maudave.

Les exemplaires des deux ordonnances de création de la Légion et de l'Artillerie, dont je fus chargé à mon départ de Paris, ont passé à Bourbon pour y être enregistrées au Bureau du Contrôle, je les redemanderai, et j'aurai l'honneur de vous les adresser. Ceux dont M. Poivre fut porteur, vous parviendront sans doute par cette occasion.

Les députés de l'Isle de France n'ayant parlé que de cette colonie dans les représentations qu'ils ont faites au sujet des dettes, la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire sur cette matière, n'a rien dit de l'île de Bourbon. Vous serez cependant instruit, Monseigneur, par les comptes que MM. de Bellecombe et Crémont auront l'honneur de vous rendre, que les mêmes causes ont produit à Bourbon les mêmes effets qu'à l'Isle de France. Ce discrédit des billets et le surhaussement de la piastre, firent monter le prix des biens-fonds en proportion. Bourbon a même plus souffert en payant plus cher toute espèce de marchandises, parce qu'il les tirait de l'Isle de France où résidait le monopole. La seule culture du café rend l'île de Bourbon un peu moins à plaindre ; mais elle n'en est pas moins insolvable. Je n'ai pas hésité, Monseigneur, à envoyer à M. de Bellecombe copie de la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire à ce sujet ; car je crois que la loi qui interviendra pour la liquidation des dettes doit embrasser les deux colonies. Avant que cette lettre vous parvienne, celles de MM. de Bellecombe et Crémont vous auront donné tout éclaircissement sur cette matière.

Je suis avec respect, Monseigneur, votre etc.

Signé Dumas

* * *